



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER Saison 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

PREAMBULE

Championnats U13 féminines et U13 masculins

Pour la saison 2025-2026 la ligue de Bourgogne Franche-Comté autorise les regroupements de joueurs/joueuses départementaux ou locaux à participer aux championnats RMU13 et RFU13.

Une adaptation des règles de participation est nécessaire pour ces équipes qui seront engagées via un club support.

Equipes non qualifiées lors des phases de plateau

Si moins de 8 équipes sont non qualifiées, elles sont renvoyées dans les championnats départementaux.

Si au moins 8 équipes restent non qualifiées, un championnat dit « régional 2 » de la catégorie sera organisé.

Pour les poules de 8 ce championnat se déroulera en 2 phases

Pour les poules de 10 championnat en une seule phase.

Les règles de participation sont les mêmes que pour les championnats de niveau 1.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER Saison 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U13F et 13G

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U13F réunissant 8 équipes qui se rencontreront en matchs aller et retour.**

Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en deux phases :

1-Phase 1 : Les équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour.

2-Phase 2 : Les équipes sont réparties en 2 poules disputant des rencontres aller-retour. La poule A réunit les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la phase 1.

La poule B réunit les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de la phase 1.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A de la phase 2 à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Statut de l'entraîneur

Ce championnat est soumis au Règlement du Statut de l'entraîneur Jeunes.

ARTICLE 5 : Règles de participation

2 possibilités :

- Première possibilité : cas général

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C ou T	Maxi 5
	Blanc, vert, orange	Sans limite

Pour les CTC, 3 licenciés du club porteur au minimum

- Deuxième possibilité : regroupement départemental

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C	0
	T	Maxi 8 et du même département que le club support
	Blanc, vert, orange	Sans limite



ARTICLE 6 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 7 : Durée

4 x 8 minutes

Intervalle entre les quart-temps et chaque prolongation : 2 minutes
Intervalle de la mi-temps : 15 minutes

ARTICLE 8 : Horaire des rencontres

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée au samedi à 15h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER Saison 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U15F et U15G

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U15F réunissant 8 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour.**

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR.

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en deux phases :

1-Phase 1 : Les équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour.

2-Phase 2 : Les équipes sont réparties en 2 poules disputant des rencontres aller-retour. La poule A réunit les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la phase 1.

La poule B réunit les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de la phase 1.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A de la phase 2 à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Statut de l'entraîneur

Ce championnat est soumis au Règlement du Statut de l'entraîneur Jeunes.

ARTICLE 5 : Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C ou T	Maxi 5
	Blanc, vert, orange	Sans limite

Pour les CTC, 3 licenciés minimum du club porteur.

ARTICLE 6 : Classement

Les classements sont établis conformément aux règles éditées par la FIBA.

ARTICLE 7 : Horaire des rencontres

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée au samedi à 15h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball RÈGLEMENT

SPORTIF PARTICULIER U18M

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U18M réunissant 10 équipes qui se rencontreront en matchs aller et retour**

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en une phase :

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule.

ARTICLE 4 : Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C ou T	Maxi 5
	Blanc, vert, orange	Sans limite

Pour les CTC, 3 licenciés minimum du club porteur

ARTICLE 5 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 6 : Durée

4 x 10 minutes

Intervalle entre les quart-temps et chaque prolongation : 2 minutes
Intervalle de la mi-temps : 15 minutes

ARTICLE 7 : Horaire des rencontres

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée au samedi à 18h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U18F

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie U18F réunissant 10 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR.

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en une phase :

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule.

ARTICLE 4 : Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C ou T	Maxi 5
	Blanc, vert, orange	Sans limite

Pour les CTC, 3 licenciés minimum du club porteur.

ARTICLE 5 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 6 : Durée

4 x 10 minutes

Intervalle entre les quart-temps et chaque prolongation : 2 minutes
Intervalle de la mi-temps : 15 minutes

ARTICLE 7 : Horaire des rencontres

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée au samedi à 18h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2026-2027

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball RÈGLEMENT

SPORTIF PARTICULIER U21M

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie U21M réunissant 8 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en deux phases :

Phase 1 : Les équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Phase 2 : Les équipes sont réparties en 2 poules disputant des rencontres aller-retour. La poule A réunit les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la phase 1.

La poule B réunit les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de la phase 1.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A de la phase 2 à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile et Extérieur	Maxi 10
Licences	1C, 2C ou T	Maxi 5
	Blanc, vert, orange	Sans limite

Pour les CTC, 3 licenciés minimum du club porteur.

ARTICLE 5 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 6 : Durée

4 x 10 minutes

Intervalle entre les quart-temps et chaque prolongation : 2 minutes
Intervalle de la mi-temps : 15 minutes

ARTICLE 7 : Horaire des rencontres

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée au samedi à 18h